
Dons patriotiques en numéraire et argenterie par la commune de Meyssac (Corrèze), lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en numéraire et argenterie par la commune de Meyssac (Corrèze), lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 251-252;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34659_t1_0251_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

39

Le comité de surveillance révolutionnaire de Calais annonce à la Convention nationale qu'un cutter anglais, chargé d'eau-de-vie de genièvre, thé, tabac et toile, et qui peut porter 8 à 10 canons, est échoué sur cette côte, et qu'on va faire tous ses efforts pour le sauver (1).

Insertion au bulletin (2).

[Calais, 11 pluv. II] (3)

« Citoyen Président,

Nous nous empressons de t'informer qu'il vient d'échouer sur cette côte un cône anglois chargé d'eau-de-vie de genièvre, thé, tabac et toile. On est occupé dans ce moment à sauver la cargaison. L'équipage a abandonné le bâtiment et a pris la fuite dans la chaloupe. C'est un bâtiment à porter 8 à 10 canons, construit pour la marche et qu'il est bien essentiel de sauver, aussi va-t-on employer tous les moyens possibles pour y parvenir. Ce bâtiment étoit armé de deux canons. Vive la République ».

Ph. DEVOT, AUDIBERT l'aîné, G. ARMAND.
(Applaudissements.)

40

On fait lecture d'un arrêté de l'administration du Pas-de-Calais, duquel il résulte que le républicain François, marchand de vin dans la commune d'Arras, a remis au secrétaire-général 3,600 liv. en numéraire, pour être échangées contre des assignats (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Extrait des délibérations. Arras, 9 pluv. II] (6)

Le secrétaire général annonce que le républicain François, marchand de vin, demeurant dans la commune d'Arras lui a remis 3.600 l. en numéraire pour avoir des assignats en échange.

L'assemblée déclare que cette somme sera versée dans la caisse du receveur du district d'Arras pour être échangée contre des assignats; elle déclare au surplus qu'il sera fait mention au procès-verbal du civisme du citoyen François qu'une expédition lui sera remise et qu'une autre sera adressée à la Convention nationale ».

GALAND (secrét. g^{at}).

(1) P.V., XXXI, 348. Mention dans *Batave*, p. 1424; *J. Fr.*, n° 498; *Mess. soir*, n° 535; *Abrév. univ.*, n° 400; *J. Perlet*, n° 500; *J. Sablier*, n° 1117.

(2) Bⁱⁿ, 15 pluv.

(3) C 291, pl. 932, p. 15. Reproduit dans *J. Mont.*, p. 663; *Rép.*, n° 46; *M.U.*, XXXVI, 253; *J. Paris*, n° 400; *J. Matin*, n° 546; *C. Eg.*, n° 535; *Audit. nat.*, n° 499; *Ann. patr.*, p. 1787; *F.S.P.*, n° 216.

(4) P.V., XXXI, 349.

(5) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(6) C 290, pl. 920, p. 30. La pièce 31 est la lettre d'envoi, datée du 10 pluv., et signée Asselin, Galand (administr. du départ.).

41

Le citoyen Alexandre Géron fils, de Saint-Geniez, département de l'Aveyron, fait passer une médaille d'argent qui lui a été remise par une ci-devant religieuse, et demande qu'elle soit envoyée à la monnaie, et serve à propager les emblèmes de la liberté et de l'égalité (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[St Geniez, 4 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La Raison fait tous les jours des grands progrès. Une fille qui a gémi pendant longtemps dans l'esclavage monacal et qui ne croit plus aux revenants vient de me remettre une médaille en argent qui lui a servi dans ses mascarades religieuses. Je m'empresse de vous la faire passer. Envoyez-là à la Monnaie pour qu'elle serve à propager les emblèmes de la liberté et de l'égalité, si outragées par les tyrans. C'est le vœu du sans-culotte ».

Alexandre GÉRON fils.

42

La 2^e commission militaire établie à la suite des armées de l'Ouest et des Côtes de Brest réunies, par les représentants du peuple, envoie les objets ci-après désignés, qui ont été confisqués sur les brigands condamnés à mort: 1°. un couvert d'argent; 2°. une boîte d'écaille garnie en or, enrichie de diamans et de deux portraits; 3°. une médaille; 4°. plusieurs pièces d'argent et de cuivre, formant un total de 11 liv. 8 s. 6 den.; 5°. 19 pièces d'or de 48 liv., faisant 912 liv.; 6°. 49 pièces d'or de 24 liv., formant 1,176 liv.; 7°. onze pièces de 6 liv., formant 66 liv. (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Angers, 9 pluv. II. Au Présid. de la Conv.] (6)

[Même texte que ci-dessus, puis:]

8°. Enfin en petite monnaie . . . 12 s. 6 d.

TOTAL : 2165 l. 8 s. 6 d.

Tu voudras bien faire déposer les objets et numéraires ci-dessus à la Trésorerie nationale.

PROUST (présid.), ALLAIN (accusateur), MERY, PASQUET, VACHERON (juge), MOREAU (secrét.).

43

Le maire de la commune de Meyssac (7), district de Brive, annonce que le jour de fête célébrée en mémoire des triomphes de la Répu-

(1) P.V., I, 349 et XXXII, 108.

(2) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(3) C 290, pl. 920, p. 32.

(4) P.V., XXXI, 349. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 253; *C. Eg.*, n° 535; *Mess. soir*, n° 535; *J. matin*, n° 546; *J. Fr.*, n° 498; *Batave*, p. 1424; *J. Perlet*, n° 500; *Ann. patr.*, p. 1787; *J. Sablier*, n° 1117.

(5) Bⁱⁿ, 16 pluv., P.V., 15 pluv., p. 109.

(6) C 290, pl. 920, p. 33.

(7) Corrèze.

blique, il a été fait une collecte pour les patriotes de Landau qui ont souffert du bombardement, dont le produit a été de 278 livres 10 s., tant en numéraire qu'en assignats, de deux paires de boucles et une paire de boutons d'argent; plus, de 9 marcs d'argenterie, donnés par le citoyen Briat, pour être remis au citoyen Klée, qui a vu brûler sa maison sans quitter son poste à l'arsenal (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

44

Guimberteau, représentant du peuple, fait passer un état des fournitures faites par le district et la commune, et la société populaire de Tours, département d'Indre-et-Loire; par le district d'Amboise, celui de Château-Renault et la société populaire; par le district de Chinon; ceux de Blois, Romorantin, Mont-Doubleau, Vendôme, Mers, Saint-Aignan et Châteaudun, département de Loir-et-Cher: duquel il résulte que les envois de ces fournitures aux armées de l'Ouest, consistent en 12.207 paires de souliers, 19 paires de bottes, 877 paires de bas, 2.044 chemises, 19 habits, 28 vestes, 56 culottes de drap, 18 culottes de peau, 30 chapeaux, 2 bonnets de police, 5 bonnets de coton, 48 mouchoirs de poche, 8 serviettes, 116 cols, 15 draps de lit, 32 pantalons, un bonnet de poils, 11 gilets, 108 paires de guêtres, 2 manteaux, 2 couvertures de laine, 17 gibernes, 26 sacs de peau et 2 casques (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Tours, 10 pluv. II. A la Conv.] (5)

Liberté, Egalité, la République ou la Mort.

« Citoyen Président,

Je n'ai eu besoin que de dire aux amis de la Liberté: *Nos braves défenseurs manquent de chaussures*; et de toutes parts, dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, on s'est déchaussé. Le district, la commune et la société populaire de Tours, le district et la société d'Ambroise, le district et la société de Château-Renault, le district et la société de Chinon, le district, la commune et la société de Vendôme, de Mer, de St.-Aignan et de Châteaudun se sont empressés de m'envoyer leurs souliers et d'y joindre d'autres effets. La République entière doit connoître le dévouement généreux de nos frères de ces deux départements, non pour satisfaire un vain amour-propre, qu'ils n'ont pas consulté; mais pour avoir des imitateurs.

(1) P.V., XXXI, 349. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 253; *C. Eg.*, n° 535.

(2) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.

(3) P.V., XXXI, 350. Mention dans *Mon.*, XIX, 387; *Batave*, p. 1424; *Ann. patr.*, p. 1787; *F.S.P.*, n° 216; *Rép.*, n° 46; *J. Mont.*, p. 663; *J. Paris*, p. 400; *M.U.*, XXXVI, 253; *J. Matin*, n° 546; *J. Fr.*, n° 498; *Audit. nat.*, n° 499; *C. Eg.*, n° 535; *J. Sablier*, n° 1117.

(4) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.

(5) C 290, pl. 920, p. 23. Résumé dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 522. La pièce 24 est constituée par l'état détaillé des donc.

Je crois, avant mon départ pour l'armée des Côtes de Cherbourg, devoir transmettre à la Convention nationale, l'état nominatif des départements et districts qui m'ont fait des envois. Elle y verra qu'ils consistent en [Suit l'énumération du P. V.].

Tous les bons souliers ont été envoyés en poste à mon collègue Francastel à Angers, à fur et mesure de leur arrivée, et ont été distribués par ses soins aux armées de l'Ouest: les mauvais ont été mis en réparation et déposés, ainsi que les autres effets, dans les magasins militaires de Tours. Vive la République. S. et F.»

GUIMBERTEAU.

(Applaudissements.)

45

Les soldats du district de Coiron, département de l'Ardèche, réunis en corps de légion, d'après l'arrêté des représentants du peuple, prennent l'engagement d'exterminer les ennemis de la liberté, tandis qu'ils invitent la Convention à rester ferme à son poste jusqu'à la consolidation de la paix (1), et demandent que le citoyen Boisset reste dans les départements méridionaux.

Mention honorable, insertion au bulletin.

Renvoyé au comité de salut public (2).

46

Le directoire du district de Lacune (3) demande à la Convention la réparation de ses chemins, qui sont dans un état de dégradation tel que les transports du commerce et les envois de fourrages aux armées ne peuvent s'opérer; il annonce qu'il a célébré avec la plus vive allégresse la reprise de Toulon, et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix (4).

Mention honorable, insertion au bulletin.

[Lacaune, s.d. A la Conv.] (5)

« Législateurs,

Malgré la misère des habitans, les impositions de 1791 et la contribution patriotique sont entièrement acquittées; celles de 1792 sont près de l'être; le recouvrement de 1793 s'effectue; les citoyens font sans cesse des sacrifices en tout genre à la patrie au-dessus de leurs facultés; la fête de la reprise de Toulon a été célébrée avec la plus grande allégresse et solennité; la Montagne confondra ses calomnieux; restez à votre poste jusqu'à la paix.»

[Non signé].

47

La société populaire de Cambrai écrit que les citoyens sans-culottes et républicains qui la composent, ont, depuis le 24 frimaire, fait don à la République de 655 chemises, 50 paires de bas, 22 culottes, 23 paires de souliers, 16 vestes,

(1) P.V., XXXI, 350.

(2) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.

(3) Et non La Canne.

(4) P.V., XXXI, 350.

(5) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.